

Invitation presse

Accréditation obligatoire avant le 23/01/2020

Modalités d'accréditation

à la Nuit de la Solidarité

Jeudi 30 janvier 2020

Dans la nuit du jeudi 30 au vendredi 31 janvier 2020, la Ville de Paris organisera la 3ème édition de la Nuit de la Solidarité. Comme les deux années précédentes, cette opération de décompte anonyme des personnes en situation de rue, aux côtés de la municipalité, des partenaires institutionnels et associatifs, permettra d'améliorer la connaissance objective de la situation des personnes et les réponses qui leur sont apportées et qui engagent l'ensemble des Institutions.

Les accréditations sont obligatoires et <u>ferment le jeudi 23 janvier 2020 à 18 heures</u>. Aucune accréditation ne sera possible passé cette date.

La Nuit de la Solidarité est ouverte à tous les journalistes accrédités, munis d'une carte de presse 2019 ou 2020.

Pour des raisons d'organisation et de coordination, le service de presse de la Ville de Paris transmettra aux journalistes accrédités l'adresse de la Mairie d'arrondissement dans laquelle ils seront affectés, d'ici le 29 janvier.

19h30 – 20h : accueil des bénévoles en m**airie d'arrondissement** *TV, photographes, radios et presse écrite accrédités*

20h - 22h: formation des bénévoles

TV, photographes, radios et presse écrite accrédités

Suivi du temps de formation des bénévoles en mairie d'arrondissement et de leur départ à pied pour entamer le décompte.

22h - 01h: décompte des personnes en situation de rue

Toute presse accréditée avant le 23 janvier

Suivi d'un décompte des personnes en situation de rue avec l'équipe dans laquelle les journalistes accrédités auront été affectés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Cadre général de la « Nuit de la solidarité » (nuit du jeudi 30 au vendredi 31 janvier)

Pour la 3^{ème} édition de la Nuit de la Solidarité, le territoire de la Ville de Paris a été divisé en 355 secteurs d'enquête afin de s'assurer que toutes les rues seront couvertes. Seront également enquêtés des territoires tels que les stations de métro, les gares de la SNCF, plusieurs parkings des sociétés Indigo, SAEMES et Effia, des espaces relevant de Paris Habitat, des espaces verts, etc.

Au total, près de 1.700 bénévoles et 450 professionnels seront mobilisés sur le terrain, au sein des équipes. Cette opération n'est pas une intervention sociale mais un outil qui a pour finalité de mieux connaître les personnes en situation de rue pour améliorer les réponses qui leur sont apportées. À ce titre, un questionnaire sera proposé à chaque personne rencontrée, qui sera libre de répondre ou non dans un cadre garantissant son anonymat.

Il n'est pas anodin d'aller à la rencontre de personnes en situation de rue : pour cette raison, chaque participant signe un engagement éthique et suit le jour même une formation qui rappellera la nécessité absolue de respecter la dignité des personnes. Il sera notamment rappelé la nécessité de ne pas déranger ou importuner les personnes, de respecter le cas échéant leur sommeil, de s'abstenir de toute prise d'image mettant en scène les personnes et a fortiori de toute utilisation en ce sens des réseaux sociaux, etc.

Présence de la presse : cadre et modalités

A l'instar de l'engagement éthique signé par les participants à l'opération, l'intervention de la presse si elle est possible, doit nécessairement se faire dans le respect des principes cités ci-dessus. Notamment, il est rappelé que toute prise d'image des personnes en situation de rue qui permettrait de les identifier, ne peut intervenir qu'avec leur consentement. L'attention des équipes de télévision est particulièrement attirée sur ce point. De plus, il est rappelé que l'enjeu principal de l'opération est de permettre un échange avec les personnes en situation de rue, que la présence de la presse ne doit donc pas gêner ou rendre difficile. Cela peut impliquer le maintien d'une certaine distance et, en tout état de cause, l'articulation opérationnelle de la présence de la presse doit faire l'objet d'un échange avec le responsable de l'équipe concernée et les volontaires qui la composent. Il importe que la présence de médias ne se traduise pas par un effet d'attroupement autour des personnes rencontrées, pour qui cela pourrait représenter une difficulté particulière.

La présence d'un média auprès d'une équipe ne peut intervenir qu'après l'accord du responsable de l'équipe, raison pour laquelle il vous est demandé de vous faire accréditer le 23 janvier au plus tard.

Afin de maintenir une présence de la presse dans des conditions compatibles avec les enjeux éthiques de l'opération, le partage d'images entre médias sera recherché.

<u>Contact presse</u>: Perrine Boiton – 01 42 76 49 61 – <u>presse@paris.fr</u>